SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOUVAINE
(Articles L.2121-10 - L.2121-12 et L.2121-13-1
Du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira en session ordinaire

à la mairie de Douvaine, salle des Mariages au 1er étage

Le lundi 16 NOVEMBRE 2026 à 19h30

ORDRE DU JOUR
Affiché le 10 novembre 2026

- Désignation du secrétaire de séance
- Arrêté du procès-verbal du conseil municipal du 19 octobre 2026

Affaires générales

1. Décisions à rendre compte au Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-22 et L2122-23 du CGCT

Ressources humaines

2. Modification du tableau des effectifs
3. Recensement de la population 2027 - recrutement d'agents recenseurs vacataires
4. Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du CDG 74

Finances

5. Attribution de subventions année 2026 - AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

URBANISME

6. Désignation d'un élu communal au Comité de Veille et d'Action du Foncier Agricole
7. Cession à titre onéreux d'une parcelle communale lieu-dit LES LOCHES

Questions diverses

Questions orales

A Douvaine, le 10 novembre 2026

Le Maire,
Claire CHUINARD

MAIRIE DE DOUVAINE (HAUTE-SAVOIE)